

## Visioconférence : la situation en République bolivarienne du Venezuela

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
20 mai 2020	S/2020/435	Lettre datée du 22 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	

## Asie

## 16. La situation en Afghanistan

Durant la période considérée, le Conseil a tenu deux séances au sujet de la question intitulée « La situation en Afghanistan ». Les deux séances ont été convoquées aux fins de l'adoption de résolutions, à savoir les résolutions [2513 \(2020\)](#) et [2543 \(2020\)](#), la seconde ayant été adoptée pour proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)<sup>421</sup>. On trouvera dans le tableau 1 ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur participants, les orateurs et les décisions. Les membres du Conseil ont en outre tenu quatre visioconférences au sujet de la question à l'examen<sup>422</sup>. On trouvera dans le tableau 2 ci-après de plus amples informations sur les visioconférences.

En 2020, les membres du Conseil ont entendu, à l'occasion de visioconférences trimestrielles<sup>423</sup>, des exposés présentés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Responsable de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan au sujet des rapports du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan<sup>424</sup>. Dans leurs exposés, la Représentante spéciale du Secrétaire général et la Représentante spéciale adjointe ont évoqué le résultat de l'élection présidentielle de septembre 2019, l'évolution du processus de paix après l'adoption de la résolution [2513 \(2020\)](#) ainsi que les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Afghanistan, y compris l'impact de la pandémie de COVID-19. Les membres du Conseil ont également

entendu des exposés<sup>425</sup> présentés par la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), par la Présidente de la Commission afghane indépendante des droits humains, par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#) et par la Représentante de la jeunesse afghane auprès de l'Organisation des Nations Unies. En outre, lors d'une visioconférence tenue le 3 septembre<sup>426</sup>, les membres du Conseil ont entendu un exposé présenté par le Directeur général de Groupe MOBY. En plus des intervenants, la délégation afghane et le représentant de la République islamique d'Iran ont respectivement fait une déclaration lors de l'une des visioconférences<sup>427</sup>.

Le 10 mars, le Conseil a tenu une séance lors de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution [2513 \(2020\)](#), dans laquelle il a salué la Déclaration conjointe de la République islamique d'Afghanistan et des États-Unis d'Amérique pour l'instauration de la paix en Afghanistan et de l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban<sup>428</sup>. Dans la résolution, le Conseil a prié instamment le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan de faire progresser le processus de paix, y compris en participant à des négociations entre Afghans par le truchement d'une équipe de négociation diverse et inclusive composée de personnalités, y compris féminines, de la vie politique et de la société civile afghane<sup>429</sup>. Il a demandé au Gouvernement de la

<sup>421</sup> Pour de plus amples informations sur les types de séances, voir la section II de la deuxième partie.

<sup>422</sup> Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

<sup>423</sup> Voir [S/2020/274](#), [S/2020/597](#), [S/2020/891](#) et [S/2020/1274](#).

<sup>424</sup> Voir [S/2020/210](#), [S/2020/549](#), [S/2020/809](#) et [S/2020/1182](#).

<sup>425</sup> Voir [S/2020/597](#) et [S/2020/1274](#).

<sup>426</sup> Voir [S/2020/891](#).

<sup>427</sup> Voir [S/2020/1274](#) (République islamique d'Iran) et le communiqué de presse daté du 17 décembre 2020 ([SC/14391](#)) (Afghanistan).

<sup>428</sup> Résolution [2513 \(2020\)](#), par. 1. Voir également [S/2020/184](#) et [S/2020/185](#).

<sup>429</sup> Résolution [2513 \(2020\)](#), par. 4.

République islamique d'Afghanistan et aux Taliban de s'atteler de bonne foi à des mesures de confiance supplémentaires destinées à créer des conditions propices à la prompte ouverture et au succès des négociations entre Afghans et à une paix durable<sup>430</sup>. En outre, il a prié le Secrétaire général de présenter dans les rapports trimestriels sur l'Afghanistan qu'il l'avait chargé d'établir au paragraphe 9 de sa résolution [2489 \(2019\)](#) les faits nouveaux intéressant les efforts visés dans la résolution<sup>431</sup>.

Dans la déclaration qu'elle a présentée après le vote<sup>432</sup>, la représentante des États-Unis a regretté que le processus électoral présidentiel et les niveaux de violence inacceptables du fait des Taliban n'ont pas permis aux négociations entre Afghans de commencer comme prévu. Elle a déclaré que les États-Unis entendaient surveiller et suivre attentivement les progrès des Taliban et évaluer en permanence s'ils remplissent leur part du contrat, et a exhorté les Taliban à faire également diminuer les violences contre les forces afghanes. Elle a par ailleurs souligné que son pays continuerait à soutenir l'objectif d'une paix durable en Afghanistan, espérant que les membres du Conseil l'accompagneraient sur cette voie. Le représentant de l'Allemagne et la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines ont reconnu l'importance de l'inclusion dans la résolution d'une disposition concernant la participation véritable et efficace des femmes au processus de paix. S'exprimant en tant que corédacteur du texte, avec l'Indonésie, le représentant de l'Allemagne a affirmé que les deux pays partageaient la même détermination à faire en sorte que le Conseil de sécurité continue de suivre de près et de soutenir le processus de paix en Afghanistan. Il a ajouté qu'il aurait aimé que la résolution fasse clairement référence à la Constitution afghane, ainsi qu'aux droits humains et à l'importance de respecter les droits humains en général, qui, selon lui, restaient le fondement indispensable du futur développement du pays. Le représentant de la Fédération de Russie a affirmé que la résolution offrait une occasion favorable de parvenir à la réconciliation nationale en Afghanistan, ajoutant que l'une des conditions préalables à la stabilisation à long terme du pays était la synchronisation de l'examen des sanctions adoptées par le Conseil de sécurité à l'encontre des Taliban et des mesures nationales pertinentes.

Lors d'une visioconférence tenue le 31 mars<sup>433</sup>, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général a

déclaré que la Commission électorale indépendante avait annoncé que le Président actuel, Ashraf Ghani, avait gagné les élections, mais qu'Abdullah Abdullah, arrivé en deuxième position du scrutin, en avait rejeté le résultat et a revendiqué unilatéralement la victoire, suscitant de graves inquiétudes concernant l'avenir du pays. La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général a observé que malgré l'impasse politique, les autorités afghanes avaient réussi à s'entendre sur une équipe de négociation diversifiée pour d'éventuelles négociations intra-afghanes. En dépit des contraintes logistiques imposées par la COVID-19, les représentants du Gouvernement de la République islamique et des Taliban avaient tenu trois visioconférences pour discuter de la libération des prisonniers, qui constituait une importante mesure de confiance au commencement du processus de paix. La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général a en outre informé le Conseil de la signature de l'accord entre les États-Unis et les Taliban, le 29 février 2020, qui prévoyait le retrait total des forces militaires internationales d'Afghanistan, sous conditions, et l'engagement des Taliban de réduire la violence contre les forces militaires internationales. En ce qui concerne les conditions de sécurité, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général a constaté une recrudescence de la violence et exprimé sa préoccupation au sujet de la menace permanente que fait peser sur les civils l'État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan. Quant à la situation humanitaire, elle a insisté sur l'appel à un cessez-le-feu mondial immédiat lancé par le Secrétaire général, afin que l'attention et les ressources nécessaires puissent être consacrées à la lutte contre la pandémie de COVID-19, particulièrement préoccupante compte tenu de la fragilité du système de santé afghan, de la grande vulnérabilité de la population du pays et des répercussions économiques et sociales de la perte des moyens de subsistance.

Dans le premier exposé qu'elle a présenté aux membres du Conseil, le 25 juin<sup>434</sup>, la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général s'est félicitée de l'accord politique conclu entre le Président Ghani et M. Abdullah. Elle a déclaré avoir bon espoir que les pourparlers entre la République islamique d'Afghanistan et les Taliban commenceraient prochainement, relevant que les deux parties avaient convenu que les pourparlers pourraient commencer dans la semaine suivant la fin de la libération des prisonniers. La Représentante spéciale du Secrétaire général a salué les brefs répités dans l'escalade de la violence après l'accord entre les États-Unis et les

<sup>430</sup> Ibid., par. 5.

<sup>431</sup> Ibid., par. 9.

<sup>432</sup> Voir [S/PV.8742](#).

<sup>433</sup> Voir [S/2020/274](#).

<sup>434</sup> Voir [S/2020/597](#).

Taliban ainsi que l'annonce d'un cessez-le-feu de trois jours pour l'Eïd al-Fitr par les Taliban et le Gouvernement, et elle a souligné que la réduction de la violence est essentielle pour assurer un environnement propice aux pourparlers de paix. En ce qui concerne la situation humanitaire, la Représentante spéciale du Secrétaire général a indiqué que le plan d'intervention humanitaire avait été mis à jour pour intégrer les exigences de la COVID-19 pour 2020, établissant à 1,1 milliard de dollars le montant nécessaire pour fournir une aide humanitaire immédiate. Après l'exposé présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général, la Directrice exécutive de l'ONUDD a présenté les conclusions du *Rapport mondial sur les drogues 2020* de l'ONUDD, selon lesquelles l'Afghanistan était toujours le premier producteur mondial d'opium, malgré la pandémie de COVID-19, et la consommation de drogue dans le pays était exacerbée par la disponibilité des armes faisant l'objet d'un trafic, qui étayait le commerce de la drogue et le terrorisme. La Directrice exécutive a déclaré que les drogues de synthèse représentaient de nouveaux dangers pour le pays et la région, soulignant que la COVID-19 pourrait stimuler encore davantage la culture illicite du pavot à opium. Au cours de la même visioconférence, la Présidente de la Commission afghane indépendante des droits humains a rendu compte au Conseil des incidences de la pandémie de COVID-19 sur la situation des droits humains en Afghanistan ainsi que du rôle de la Commission afghane indépendante des droits humains dans le processus de paix afghan. La Présidente a décrit le travail de la Commission en faveur du processus de paix, qui vise à contribuer à un processus inclusif, à un résultat durable et à des mécanismes de préservation et d'expansion des droits humains.

Le 3 septembre, les membres du Conseil ont tenu une visioconférence<sup>435</sup> au cours de laquelle la Représentante spéciale du Secrétaire général a rendu compte du début des débats préliminaires entre les représentants de la République islamique d'Afghanistan et ceux des Taliban. Elle a déclaré qu'il s'agissait d'un moment historique, espérant que les jours suivants verraient le lancement officiel des négociations intra-afghanes. Constatant le niveau élevé et constant de violence dans le pays, elle a dit espérer que l'un des premiers points à l'ordre du jour des négociations intra-afghanes serait un cessez-le-feu humanitaire. Elle a ajouté que l'une des principales questions pour l'ONU serait le rôle des droits humains dans l'instauration d'une paix pérenne et a insisté sur

l'importance de la représentation des femmes à la table des négociations de paix. Soulignant l'importance d'institutions publiques fortes et fiables, la Représentante spéciale du Secrétaire général s'est félicitée de ce que le Gouvernement ait annoncé la formation de son cabinet ainsi que les nominations au Haut Conseil pour la réconciliation nationale. Sur le plan humanitaire, la Représentante spéciale du Secrétaire général a indiqué que l'Afghanistan avait été frappé de plein fouet par la pandémie de COVID-19, des millions d'Afghans ayant perdu leurs sources de revenus et leurs moyens de subsistance. Les membres du Conseil ont par ailleurs entendu un exposé présenté par le Directeur général de Groupe MOBY, qui a évoqué le secteur des médias et de l'information, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes en Afghanistan. Le Directeur général a présenté son avis sur la manière dont le Conseil et la communauté internationale pourraient soutenir le processus de paix.

En plus de la résolution 2513 (2020), le 15 septembre, le Conseil a adopté la résolution 2543 (2020), par laquelle il a prorogé de douze mois, jusqu'au 17 septembre 2021, le mandat de la MANUA<sup>436</sup>. Dans cette résolution, le Conseil s'est félicité des efforts que déployait la MANUA pour s'acquitter des tâches et suivre les priorités énoncées dans son mandat en employant les ressources y afférentes, en particulier durant la pandémie de COVID-19<sup>437</sup>. Plus précisément, le Conseil a décidé que la MANUA et la Représentante spéciale du Secrétaire général continueraient à piloter et coordonner les activités civiles internationales, en s'attachant en particulier à réaliser certaines priorités, y compris apporter une aide, par leurs bons offices, au processus de paix, appuyer l'organisation d'élections, améliorer la gouvernance, soutenir la coopération régionale, promouvoir les droits humains et le principe de responsabilité et veiller à ce que les civils, surtout les femmes, les enfants, les personnes déplacées et les minorités, soient protégés<sup>438</sup>. Se félicitant du début des négociations intra-afghanes à Doha, le 12 septembre 2020, le Conseil a par ailleurs vivement engagé les parties aux négociations à continuer de prendre des mesures de confiance, notamment pour réduire davantage la violence, et à y participer de bonne foi. Le Conseil a en outre demandé que soit appliqué l'appel du Secrétaire général au cessez-le-feu mondial, qu'il avait soutenu dans sa

<sup>435</sup> Voir S/2020/891.

<sup>436</sup> Résolution 2543 (2020), par. 5.

<sup>437</sup> Ibid., par. 3.

<sup>438</sup> Ibid., par. 6. Pour de plus amples informations sur le mandat de la MANUA, voir la section II de la dixième partie.

résolution [2532 \(2020\)](#), et a souligné qu'il importait d'appliquer la résolution [2513 \(2020\)](#)<sup>439</sup>.

Après le vote<sup>440</sup>, les membres du Conseil se sont félicités de l'adoption de la résolution à l'unanimité au vu du lancement des négociations intra-afghanes à Doha, le 12 septembre 2020. En tant que corédacteurs, les représentants de l'Allemagne et de l'Indonésie ont souligné que la résolution envoyait un fort signal d'unité internationale. Les membres du Conseil ont donné leur avis sur les éléments nécessaires pour parvenir à la paix et à la stabilité<sup>441</sup>, y compris la participation des femmes, la réduction de la violence et le renforcement de la sécurité<sup>442</sup> ainsi que la poursuite du développement socioéconomique<sup>443</sup>. À cet égard, le représentant de la Chine a ajouté qu'en promouvant l'initiative « Une Ceinture et une Route », la Chine restait déterminée à aider l'Afghanistan à renforcer ses liens commerciaux et économiques avec les pays de la région, en particulier ses voisins. Le représentant des États-Unis a félicité les corédacteurs pour leur esprit de coopération, mais a précisé que son pays aurait de sérieuses inquiétudes si, contrairement à ce qu'il croyait comprendre, la MANUA interprétait la résolution [2543 \(2020\)](#) comme lui donnant mandat de soutenir l'enquête illégitime de la Cour pénale internationale (CPI) contre le personnel des États-Unis. À cet égard, il a réitéré que les États-Unis n'étaient pas partie au Statut de Rome et avaient toujours rejeté les prétentions de la CPI quant à sa compétence sur le personnel américain, affirmant que son pays ne tolérerait aucune tentative de soumettre des citoyens américains à la compétence de la CPI.

Lors de son dernier exposé de l'année, présenté dans le cadre d'une visioconférence tenue le 17 décembre<sup>444</sup>, la Représentante spéciale du Secrétaire général a salué les progrès accomplis par la République islamique d'Afghanistan et les Taliban dans leurs pourparlers de paix. Lors de ses récents voyages à Doha, elle avait rencontré les femmes négociatrices et a souligné à nouveau l'importance de la participation de toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, les minorités, les victimes de conflits et les chefs religieux, au processus de paix. Prenant acte de la formation récente du Haut Conseil pour la paix et la réconciliation nationale, qui permettrait à la République islamique d'Afghanistan d'établir une large base pour consolider ses positions de négociation,

elle a invité les Taliban à, eux aussi, approfondir leurs négociations avec les parties prenantes afghanes. La Représentante spéciale du Secrétaire général a réaffirmé l'importance de la stabilité et de la coopération dans la région et a souligné les efforts régionaux déployés en matière de lutte contre les stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, y compris les débats au sein du Comité directeur régional de l'ONU. Évoquant les conditions de sécurité, la Représentante spéciale du Secrétaire général a déclaré que le sentiment de violence et d'insécurité était plus élevé que jamais en Afghanistan. Elle a appelé le Gouvernement à prendre des mesures efficaces pour protéger la presse et les journalistes, et les Taliban à s'abstenir d'attaquer des cibles civiles. Pour conclure, la Représentante spéciale du Secrétaire général a évoqué les effets dévastateurs de la COVID-19 sur le plan humanitaire, y compris la faim et la malnutrition ainsi que la dégradation des moyens de subsistance, les femmes et les enfants étant particulièrement touchés. Elle a indiqué que le système élargi des Nations Unies avait redoublé d'efforts pour tout mettre en œuvre afin de faire face à la pandémie, en coordination avec le Gouvernement et la société civile. Elle a constaté que 2020 avait apporté des changements profonds pour ce pays : accord signé entre les États-Unis et les Taliban, déclaration commune des États-Unis et du Gouvernement afghan, trois mois de négociations inter-afghanes, renouvellement des annonces de contribution des donateurs internationaux et revitalisation des efforts de coopération régionale. Après l'exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général, les membres du Conseil ont entendu des exposés présentés par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#) ainsi que par la Représentante de la jeunesse afghane auprès de l'Organisation des Nations Unies. Tout en jugeant les négociations de paix sur l'Afghanistan en cours à Doha encourageantes, le Président du Comité a insisté sur deux défis majeurs énoncés dans le dernier rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions<sup>445</sup> : le maintien de relations étroites entre les Taliban et Al-Qaïda, d'une part, et le fait que les Taliban continuent de tirer profit du trafic de stupéfiants, d'autre part.

Dans son exposé<sup>446</sup>, la Représentante de la jeunesse afghane a parlé au Conseil des jeunes étudiants, journalistes, militants des droits humains et membres des forces nationales de sécurité qui ont perdu la vie en luttant contre le terrorisme, réclamant qu'il soit mis fin au « massacre quotidien des jeunes

<sup>439</sup> Résolution [2543 \(2020\)](#), par. 3 et 4.

<sup>440</sup> Voir [S/PV.8759](#).

<sup>441</sup> Indonésie, France, Estonie et République dominicaine.

<sup>442</sup> France et Estonie.

<sup>443</sup> Estonie et Chine.

<sup>444</sup> Voir [S/2020/1274](#).

<sup>445</sup> Voir [S/2020/415](#).

<sup>446</sup> Voir [S/2020/1274](#).

Afghans ». Elle a également plaidé pour la participation des jeunes Afghans à un processus de paix qui devrait se tenir en Afghanistan entre les Afghans, aucun étranger ne devant être autorisé à intervenir.

En 2020, les débats des membres du Conseil se sont concentrés sur le résultat de l'élection présidentielle, sur le processus de paix et sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Afghanistan. Les membres du Conseil ont en particulier réitéré leur soutien à un processus de paix inclusif dirigé et contrôlé par les Afghans<sup>447</sup> et salué le lancement des négociations intra-afghanes<sup>448</sup> ainsi que les premiers accords concernant les règles et les procédures de des négociations<sup>449</sup>. Par ailleurs, les membres du Conseil ont instamment demandé la préservation des progrès réalisés eu égard aux droits fondamentaux garantis par la Constitution afghane, en particulier pour les femmes<sup>450</sup>. Les membres du

Conseil ont en outre exprimé leur inquiétude vis-à-vis des effets conjugués de la pandémie de COVID-19 et de l'escalade de la violence en Afghanistan, et ont appelé l'ensemble des parties à entendre l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire compte tenu de la pandémie<sup>451</sup>. Ils ont demandé à la communauté internationale de continuer à soutenir l'Afghanistan, y compris dans le cadre de la MANUA, pour assurer la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire à la population qui subit les effets de la pandémie<sup>452</sup>.

Le Conseil a également examiné la situation en Afghanistan au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme »<sup>453</sup>.

<sup>447</sup> Voir [S/2020/274](#) (Chine, Allemagne, Indonésie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud et Viet Nam) et [S/2020/597](#) (Estonie, Allemagne, Indonésie, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, États-Unis et Viet Nam).

<sup>448</sup> Voir [S/PV.8759](#) (Allemagne, Indonésie, Estonie, Chine et Belgique) et [S/2020/1274](#) (Chine, République dominicaine, Indonésie, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni et Viet Nam).

<sup>449</sup> Voir [S/2020/1274](#) (Chine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni, États-Unis et Viet Nam).

<sup>450</sup> Voir [S/2020/274](#) (Belgique, Estonie, France, Indonésie, Niger, Afrique du Sud et États-Unis), [S/2020/597](#)

(Belgique, République dominicaine, Estonie, Indonésie et Tunisie) et [S/2020/1274](#) (Belgique, République dominicaine, Estonie, Allemagne, Niger, Afrique du Sud et Royaume-Uni).

<sup>451</sup> Voir [S/2020/274](#) (Belgique, France, Allemagne, Indonésie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Royaume-Uni et Viet Nam), [S/2020/597](#) (France, Allemagne, Afrique du Sud, Tunisie et Viet Nam) et [S/2020/1274](#) (Chine, Estonie, France, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Tunisie).

<sup>452</sup> Voir [S/2020/274](#) (France, Allemagne, Indonésie, Niger, Royaume-Uni, États-Unis et Viet Nam), [S/2020/597](#) (République dominicaine, Allemagne, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie et Viet Nam) et [S/2020/1274](#) (Chine, République dominicaine, Estonie, Allemagne, Saint-Vincent-et-les Grenadines, États-Unis et Viet Nam).

<sup>453</sup> Voir la section 29 de la première partie.

Tableau 1  
Séances : la situation en Afghanistan

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
<a href="#">S/PV.8742</a> 10 mars 2020		Projet de résolution déposé par les États-Unis ( <a href="#">S/2020/191</a> )			13 membres du Conseil <sup>a</sup>	Résolution <a href="#">2513 (2020)</a> 15-0-0
<a href="#">S/PV.8759</a> 15 septembre 2020	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité	Projet de résolution déposé par l'Allemagne et l'Indonésie ( <a href="#">S/2020/903</a> )	Afghanistan		Neuf membres du Conseil <sup>b</sup> , toutes les personnes invitées	Résolution <a href="#">2543 (2020)</a> 15-0-0

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	internationales (S/2020/809)					

<sup>a</sup> Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Chine, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie, République dominicaine, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Viet Nam.

<sup>b</sup> Allemagne, Belgique, Chine, Estonie, États-Unis, France, Indonésie, République dominicaine et Tunisie.

**Tableau 2**  
**Visioconférences : la situation en Afghanistan**

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
31 mars 2020	<a href="#">S/2020/274</a>	Lettre datée du 31 mars 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
25 juin 2020	<a href="#">S/2020/597</a>	Lettre datée du 29 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
3 septembre 2020	<a href="#">S/2020/891</a>	Lettre datée du 8 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
17 décembre 2020	<a href="#">S/2020/1274</a>	Lettre datée du 22 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	

## Europe

### 17. La situation à Chypre

En 2020, le Conseil a tenu trois séances, adopté deux résolutions et publié une déclaration de son président au sujet de la question intitulée « La situation à Chypre ». Les trois séances ont été tenues aux fins de l'adoption d'une décision<sup>454</sup>. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les décisions. Les membres du Conseil ont également tenu une séance privée et une visioconférence privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP),

conformément à la résolution [1353 \(2001\)](#)<sup>455</sup>. Outre les séances et les visioconférences, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières pour examiner la situation à Chypre<sup>456</sup>.

Le 30 janvier, le Conseil a tenu au sujet des rapports du Secrétaire général sur l'opération des

<sup>454</sup> Pour de plus amples informations sur les types de séances, voir la section II de la deuxième partie.

<sup>455</sup> La séance privée s'est tenue le 16 janvier et la visioconférence le 16 juillet au sujet de la question intitulée « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution [1353 \(2001\)](#) ». Voir [S/PV.8705](#) et [S/2021/9](#).

<sup>456</sup> Voir [A/75/2](#), partie II, chapitre 1. Voir également [S/2020/258](#).